

CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR

MARDI 5 NOVEMBRE 2019 A 18H00

N° 19 11 15

Rapporteur : Yvette ROMERO

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Orientations budgétaires 2020

. Adoption

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
MARDI 5 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-huit octobre deux mille dix-neuf s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Estelle BERNADI, M. Grégory LESEIGNEUR (à compter du point 19 11 15), M. Hervé TOULLEC, M. François GUÉGAN, Mme Sandra LE VEEL, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, M. Philippe TESSIER, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. Dominique BELLENGER à Mme Christine MOREL, M. Jean-Gabriel BRAULT à M. Hervé TOULLEC, M. Noël HERICIER à Mme Sandra LE VEEL.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : M. Grégory LESEIGNEUR (jusqu'au point 19 11 14), M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX, Mme Coralie FOLLET.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

Conseillers Municipaux :

Conseillers Municipaux en exercice = 26	Ouverture séance	A partir du point 19 11 15
Présents	15	16
Procuration	3	3
Absents excusés	4	3
Absents	4	4
Votants	18	19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603414-20191105-1911-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2019

Publication : 12/11/2019

Mesdames, Messieurs,

VU l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) contenant des données synthétiques sur la situation financière de la commune a été établi pour servir de support au débat.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU le Bureau Municipal du 22 octobre 2019,

VU la Commission Municipale d'Etudes "Finances - Administration Générale" du 23 octobre 2019,

CONSIDÉRANT le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires présenté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE :

- **de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.**
- **de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.**

APPROUVE :

- **les Orientations Budgétaires 2020 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, ci-après annexé.**

*Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour, 2 contre
(Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT)
les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
Christine MOREL
Maire,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Conseil Municipal du 5 novembre 2019

Rapport d'orientations budgétaires 2020

Préambule - Rappel réglementaire

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigureront l'équilibre du budget primitif.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, a modifié les modalités de présentation du débat des orientations budgétaires afin d'accroître la transparence financière.

Il est ainsi spécifié à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités locales : "le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal".

De plus, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose un contenu supplémentaire au ROB. Désormais, chaque collectivité territoriale doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter aux élus du Conseil Municipal, les grandes tendances structurant le budget de la Ville et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

I - Le contexte de l'élaboration du Budget 2020

A. Environnement économique et financier

1. Le contexte macro-économique mondial : ralentissements et incertitudes¹

Au cours des dernières semaines, de nombreux éléments sont venus perturber l'économie mondiale (les tensions commerciales sino-américaines, les tensions entre l'Iran et les États-Unis, les incertitudes sur un Brexit sans accord...). L'environnement international est donc plus incertain que jamais.

¹ Source : Trésor - éco - n° 243 – septembre 2019 et Banque Postale - Eco panorama de septembre 2019
Ville d'Harfleur – Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Conseil municipal du 5 novembre 2019

Dans ce contexte, l'évolution de la croissance après avoir déjà diminué en 2018 baisserait sensiblement en 2019 et passerait à + 3,1 %, puis augmenterait légèrement (à + 3,3 %) en 2020, portée par une accélération de l'activité dans de nombreux pays émergents. Dans les grands pays avancés, la croissance reculerait.

Aux États-Unis, l'activité semble néanmoins soutenue en 2019 (+ 2,4 % après + 2,9 % en 2018) par le stimulus budgétaire et la consommation des ménages. Cependant, elle devrait ralentir en 2020 (+ 1,5 %) en raison de tensions sur le marché du travail alors que les mesures protectionnistes adoptées continueraient de peser sur l'activité. Les exportations et l'investissement productif sont plus en difficulté. Le secteur industriel ne semble pas avoir échappé à la contraction de l'activité mondiale dans ce secteur.

En Chine, le rythme de la croissance paraît plus lent sous l'effet de la poursuite du désendettement structurel et des tensions commerciales. Au Japon, la croissance a surpris positivement au 2^{ème} trimestre mais l'instauration d'une taxe sur la consommation au 1^{er} octobre pourrait fragiliser l'économie japonaise. La croissance devrait être décevante au Brésil, en Inde et en Russie en 2019, mais se renforcerait en 2020 grâce aux politiques de relance engagées en 2019.

Enfin, dans la zone euro, l'activité continue à tourner au ralenti pénalisée comme en 2018 par l'environnement international et l'érosion de la confiance. Parmi les grands pays de la zone euro, l'activité reprendrait légèrement en 2020 en Allemagne et en Italie, après une année 2019 très dégradée. En Espagne, la croissance resterait solide mais poursuivrait son ralentissement progressif. La politique économique du Portugal restera à observer la croissance étant soutenue depuis quelques mois par une politique de la relance de la consommation.

Face à un environnement économique moins porteur, les politiques monétaires sont appelées de nouveau à la rescousse pour soutenir l'économie. La Fed a procédé à une première baisse de son taux directeur fin juillet et a arrêté de réduire ses achats d'actifs. La Banque Centrale Européenne (BCE) a suivi le mouvement et a pris de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire mi-septembre :

- Baisse du taux de la facilité de dépôt (de - 0,4 % à - 0,5 %)
- Reprise des achats d'actifs (à raison de 20 Md€ par mois)
- Assouplissement des conditions d'octroi des prêts à long terme (dits TLTRO) accordés par la BCE aux banques commerciales
- Introduction d'un système de rémunération à deux niveaux des réserves (tiering) afin de limiter l'impact des taux négatifs sur les résultats des banques.

Cette baisse des taux d'intérêt à long terme, vertigineuse durant l'été, redonne des marges de manœuvre aux gouvernements en matière budgétaire.

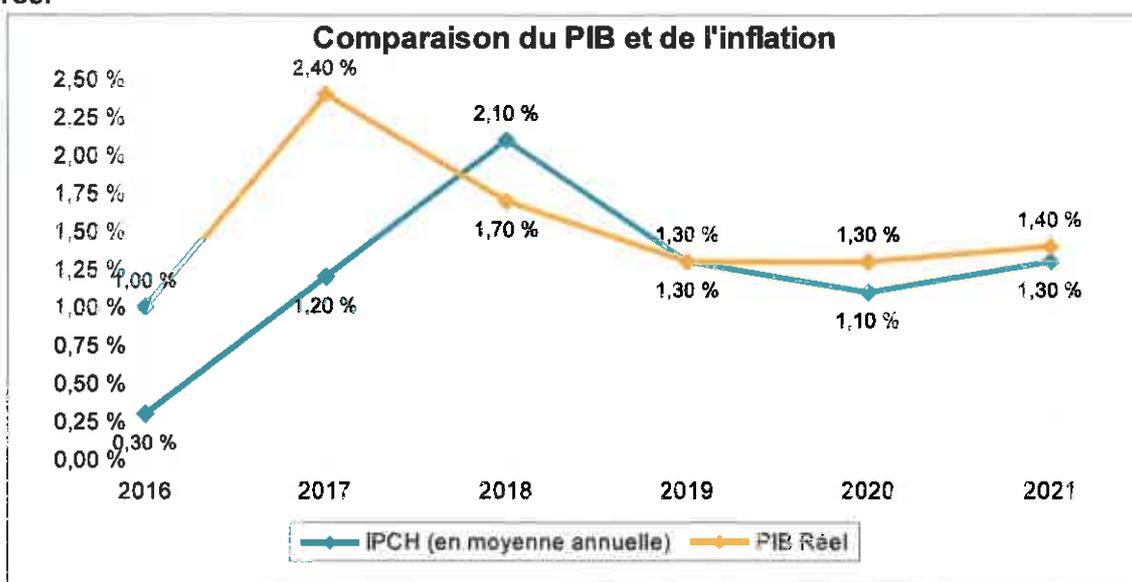
Les dernières projections des experts de la BCE ont été récemment révisées à la baisse en ce qui concerne la croissance économique de la zone euro (+ 1,1 % en 2019, + 1,2 % en 2020 et + 1,4 % en 2021). Il en est de même pour les projections d'inflation (+ 1,2 % en 2019, + 1,0 % en 2020 et + 1,5 % en 2021).

Certains experts économiques alertent enfin sur le nouveau risque d'explosion d'une bulle financière dont les conséquences pourraient être importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale.

2. Le contexte économique national²

Les mesures présentées comme devant soutenir le pouvoir d'achat doivent permettre d'alimenter une croissance économique menacée par le ralentissement de l'économie mondiale et les incertitudes liées aux tensions commerciales. Selon la prévision de la Banque de France, la croissance en France résisterait à 1,3 % en 2019 et 2020. Entre 2021 et 2022, l'économie française continuerait de croître à un rythme annuel identique, de + 1,4 %.

Le contexte économique serait par ailleurs marqué par une décre de l'inflation totale (IPCH) en 2019. L'inflation se situerait à + 1,3 % en 2019, après + 2,1 % en 2018. L'inflation continuerait à reculer jusqu'à 1,1 % en moyenne annuelle en 2020, en lien avec des prix de l'énergie en baisse. Elle se redresserait à 1,3 % en 2021. L'inflation hors énergie et alimentation serait encore faible en 2019 (0,6 %), mais remonterait progressivement pour atteindre 1,3 % en 2021, en lien avec la baisse du chômage espérée et la hausse des salaires.



En raison de la politique de maîtrise des dépenses publiques menée, leur poids passerait de 53,8 % du PIB en 2019 à 53,4 % du PIB en 2020, le déficit public sera réduit de 20,4 milliards d'euros entre 2019 et 2020. Après s'être établi à - 3,1 % du PIB en 2019, le déficit public passerait ainsi à - 2,2 % du PIB en 2020, soit son niveau le plus faible depuis 2001.

Cette politique entraîne cependant de lourdes conséquences sur le déploiement et l'activité des services publics ainsi que sur les finances de l'ensemble des collectivités territoriales qui voient leurs budget encadrés voire réduits.

Le niveau d'endettement public devrait commencer à décroître (98,7 % du PIB en 2020) après un bond à 98,8 % en 2019.

Tableau de synthèse

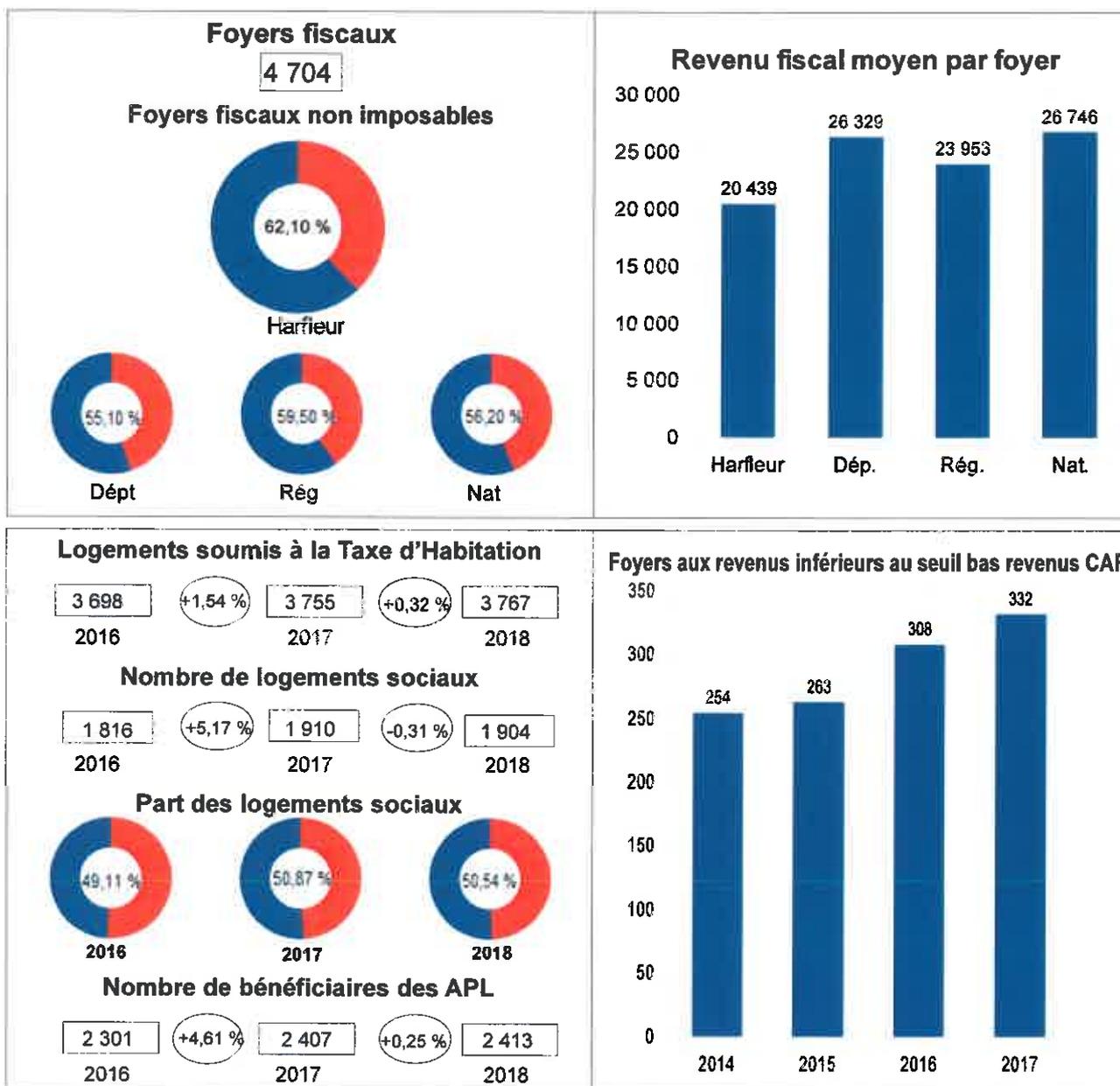
En % du PIB	2017	2018	2019	2020
Déficit public	-2,8%	-2,5%	-3,1%	-2,2%
Croissance volume de dépense publique	1,4%	-0,3%	0,7%	0,7%
Taux de dépenses publiques	55,0%	54,4%	53,8%	53,4%
Dette publique	98,4%	98,4%	98,8%	98,7%

3. Environnement socio-économique de la Ville d'Harfleur

Chiffres Insee de la population d'Harfleur au 1^{er} janvier :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
8 309	8 310	8 271	8 336	8 415	8 501

La population a ainsi connu une croissance de 2,31 % depuis le début de l'actuel mandat municipal.



B. Le cadre législatif - Les principales mesures du Projet de Loi de Finances pour 2020³

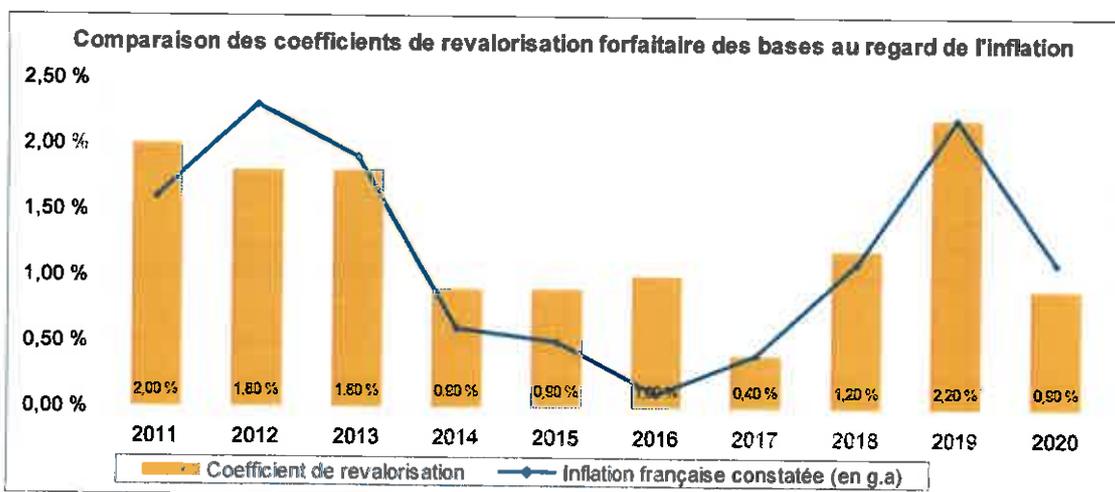
1. Les mesures concernant la fiscalité

• Valeurs locatives

Depuis la Loi de Finances pour 2017 et en application de l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, la revalorisation forfaitaire des bases est de droit et automatique. Elle correspond à l'inflation constatée (de novembre à novembre). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales n'est appliquée.

Or, le projet de Loi de Finances pour 2020 prévoyait notamment la non-revalorisation forfaitaire des valeurs locatives retenues pour l'établissement de la Taxe d'Habitation pour les locaux affectés à l'habitation principale en 2020.

En conséquence, seule l'évolution physique des bases au 1^{er} janvier 2020 aurait été prise en compte (nouvelles constructions, additions de construction, démolitions, changements d'affectation...).



Au vue du tollé provoqué par cette mesures auprès des différentes associations d'élu.e.s et des conséquences financières pour les collectivités (cela aurait pour conséquence d'amputer les ressources des budgets locaux d'environ 250 millions d'euros par an), les députés de la commission des finances ont souhaité annuler le gel des valeurs locatives.

Ils ont adopté dans le cadre de l'examen de la première partie du projet de Loi de Finances pour 2020, des amendements en faveur d'une revalorisation de 0,90 % des valeurs locatives ce qui correspond au dernier indice des prix à la consommation connu soit celui de septembre 2019. Ces éléments sont encore susceptibles de varier durant les discussions parlementaires.

• Poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation

Dans la lignée de la Loi de Finances pour 2018, le Projet de Loi de Finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80 % des foyers fiscaux, la Taxe d'Habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019.

3 Source : Note de de l'AMF du 8 octobre 2019 sur le Projet de Loi de Finance 2020
Ville d'Harfleur – Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Conseil municipal du 5 novembre 2019

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et de 100 % dès 2023. Par ailleurs, ces contribuables verront le taux de leur Taxe d'Habitation entre 2020 et 2022 gelé à son niveau de 2019. Aucune revalorisation des bases ne leur sera appliquée entre 2020 et 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera donc de Taxe d'Habitation sur sa résidence principale. Cette taxe sera néanmoins maintenue pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales.

Ainsi en 2020, les communes percevront pour la dernière fois le produit de la Taxe d'Habitation, qui sera à partir de 2021 "nationalisé".

La disparition de la Taxe d'Habitation sera compensée par le transfert aux communes de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. 14 700 communes seront sur-compensées tandis que 10 700 communes seront sous-compensées.

Les communes pour lesquelles la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € garderont la totalité de leur supplément de TFPB. Le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de TFPB des autres communes sur-compensées sera reversé aux communes sous-compensées.

Ce produit supplémentaire sera néanmoins insuffisant pour compenser la perte de Taxe d'Habitation. Le dispositif est donc complété par un abondement de l'État (900 M€) constitué d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales et qui sera reversé à partir du compte d'avances des collectivités territoriales.

Afin de minorer le remboursement effectué par l'État, le Projet de Loi de Finances pour 2020 prévoit également l'institution d'un prélèvement sur les 12^{èmes} de la fiscalité locale perçues en 2020 par les communes ayant procédé à une hausse du taux de Taxe d'Habitation depuis 2017 lorsqu'elle s'applique à des contribuables dégrévés (80 % des contribuables au niveau national). A bases fiscales équivalentes, le produit de fiscalité sera donc minoré en 2020 pour les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019.

Notre commune a augmenté ses taux uniquement en 2017 et ne sera donc a priori pas impactée par cette mesure.

• Réforme des valeurs locatives des habitations

Le PLF 2020 acte aussi la poursuite de la révision des bases pour les locaux d'habitation achevant ainsi la révision générale des valeurs locatives, différée depuis 50 ans et dont la première étape est entrée en vigueur en 2017 avec la révision des locaux professionnels.

La préparation de la réforme nécessitera plusieurs années :

- collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs au 1^{er} semestre 2023,
- réalisation des simulations et restitution au Parlement avant le 1^{er} septembre 2024, définition des paramètres dans la loi,
- intégration des nouvelles valeurs locatives dans les impositions de la fiscalité locale à compter du 1^{er} janvier 2026.

2. Les concours financiers aux collectivités territoriales

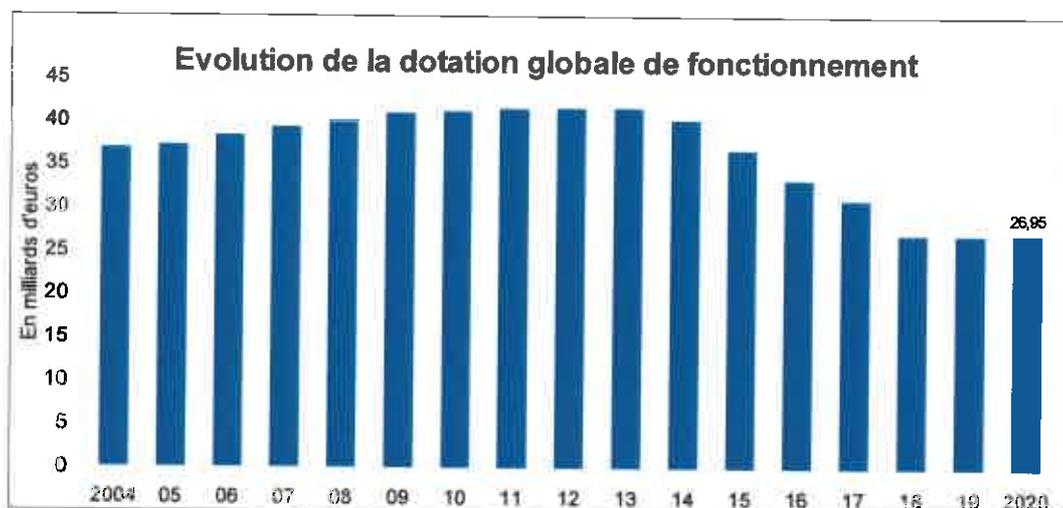
Les concours financiers aux collectivités territoriales progressent de 565 M€ par rapport à 2019, pour atteindre 49,3 Md€, à périmètre constant.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les dotations de péréquation**

- **La Dotation Globale de Fonctionnement**

La DGF des communes comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation). La Loi de Finances 2020 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la Dotation Forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Au vu des abondements inscrits dans le PLF, l'écrêtement devrait être similaire à celui de 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements est gelée en 2020, comme en 2018 et 2019, à hauteur de 26,95 Md€.

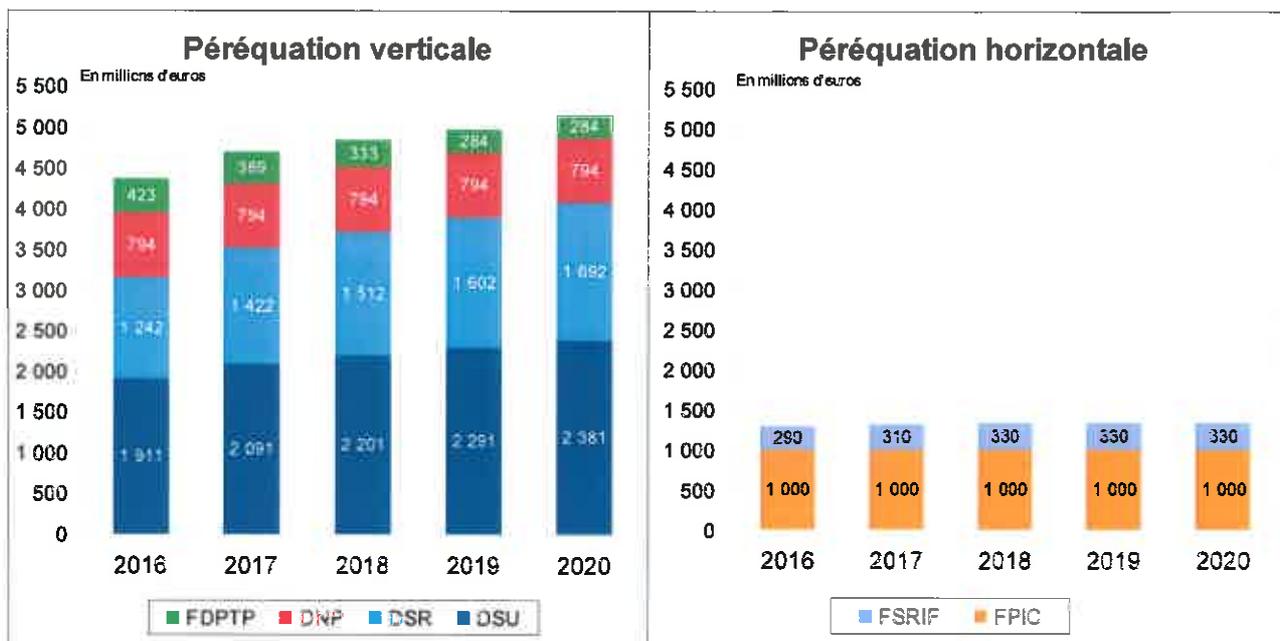


Cependant, la Dotation Forfaitaire des communes est toujours soumise au mécanisme d'écrêtement. Ainsi, comme les années précédentes, le Projet de Loi de Finances (PLF) propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF, par les écrêtements effectués sur les communes et les EPCI.

Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2018 et 2019, par des variations des DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI.

Pour les communes, l'écrêtement s'applique à plus de la moitié d'entre elles. Il explique le nombre très important de communes qui continuent à voir leur dotation diminuer malgré l'arrêt des baisses de dotations (baisse de dotation forfaitaire pour 66 % des communes en 2019, et baisse de la DGF totale pour 53 % des communes).

Si l'on ne connaît pas encore le montant total des besoins à couvrir, il est d'ores et déjà prévu que les écrêtements financeront la totalité de la hausse de la DSU et de la DSR (+ 180 M€) ainsi que la hausse de la Dotation d'Intercommunalité (+ 30 M€).



FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
 FPIC : Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

➤ **Péréquation verticale : un abondement maintenu**

Détail des abondements de péréquation verticale (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSU	60	180	180	180	110	90	90
DSR	39	117	117	180	90	90	90
DNP	10	10	0	0	0	0	0

Comme en 2019, les hausses de DSU et de DSR s'établissent à 90 M€ en 2020. Tout comme les années passées, cette hausse de la péréquation sera toutefois financée à l'intérieur de la DGF par des redéploiements de crédits qui entraîneront de nouvelles baisses de DGF pour une partie des communes.

➤ **Péréquation horizontale : les mesures relatives au FPIC**

Afin de conforter la visibilité des collectivités sur leurs ressources et sur leurs dépenses, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est stabilisé en 2020 comme en 2019. Les modalités de répartition restent inchangées. Le fonds est maintenu au niveau atteint en 2018 et 2019, à savoir 1 Md€.

Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changement du montant perçu. En effet, le montant du FPIC varie en fonction d'une part des transferts de compétences vers les intercommunalités qui impactent le coefficient d'intégration fiscale et d'autre part des évolutions d'indicateurs (population, potentiel financier par habitant ...).

Pour rappel, à travers la Communauté Urbaine, Harfleur est contributrice au FPIC.

• Dispositions visant à soutenir l'investissement du bloc communal

Le Projet de Loi de Finances pour 2020 prévoit de reconduire le soutien apporté à l'investissement local. Les crédits de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) sont maintenues au niveau de 2018, à savoir 1,046 Mds d'euros.

Par ailleurs, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pérennisée en 2018, est maintenue à son niveau des trois dernières années (570 millions d'euros). Comme depuis l'année 2018, 200 millions d'euros sur cette dotation seront consacrés au soutien des initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement (rénovation thermique, transports durables).

• Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur recettes (PSR) versé par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements destiné à assurer une compensation de la charge de Taxe sur la Valeur Ajoutée supporté sur les dépenses d'investissement. D'un montant de 6 Md€ en 2020 (+ 351 M€ par rapport à 2019), il constitue le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement public local.

La Loi de Finances initiale pour 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

Déjà reporté au 1^{er} janvier 2020 par la LOF 2019, l'automatisation de la gestion du FCTVA est de nouveau reportée au 1^{er} janvier 2021 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre et de la nécessaire poursuite de la concertation avec les associations représentant les collectivités territoriales.

Pour rappel, le but de la mesure est de simplifier cette procédure complexe et longue aussi bien pour le bloc communal (dans le cadre de l'instruction comptable), que pour les services de l'État (préfecture et trésorerie).

II - La rétrospective budgétaire

Les résultats définitifs de l'année 2019 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. La commune devrait réaliser un volume global de dépenses et de recettes décomposé ainsi :

	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019 estimé
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	9 867 258,76	9 727 075,51	9 603 717,72	9 460 545,01	9 838 845,53	9 463 308,68	9 259 430,00
Dépenses de gestion hors travaux en régie (I)	9 364 764,86	9 246 837,39	9 208 266,53	9 083 091,82	9 486 122,89	9 138 969,71	8 951 815,00
Charges à caractère général	2 198 006,30	1 911 010,53	2 243 902,21	1 851 170,64	2 190 027,43	2 033 310,11	2 053 643,00
Charges de personnel	5 921 427,57	6 133 582,09	5 886 737,19	5 982 283,16	6 076 350,38	5 993 691,71	5 814 844,00
Autres charges de gestion courante	1 104 742,11	1 086 767,07	970 377,51	905 625,36	926 619,16	844 055,07	653 391,00
Autres dépenses de gestion	140 588,88	115 477,70	107 239,62	344 012,66	293 125,92	267 912,82	429 937,00
(- travaux en régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement (II)	10 561 958,30	10 859 536,83	10 192 982,09	10 207 244,66	10 546 646,15	10 704 651,12	10 103 583,00
Impôts et taxes	2 176 128,74	2 136 843,98	2 272 257,47	2 265 714,44	2 404 148,99	2 383 951,56	2 218 971,00
Produit des 4 taxes	3 773 388,00	3 785 945,00	3 886 306,00	3 799 808,00	3 972 226,00	4 029 283,00	4 093 822,00
Dotations et participations	944 783,80	1 108 093,02	955 852,00	1 198 186,81	1 191 390,48	1 187 224,10	1 124 163,00
DGF	2 066 189,00	1 979 938,00	1 765 450,00	1 518 995,00	1 403 107,00	1 386 741,00	1 366 786,00
Ventes de produits, prestations de services	974 590,60	997 819,59	1 015 528,79	1 068 355,60	1 176 575,82	1 094 018,36	1 033 054,00
Autres recettes de fonctionnement	626 878,16	850 897,24	347 587,83	356 184,81	399 197,86	623 433,10	266 787,00

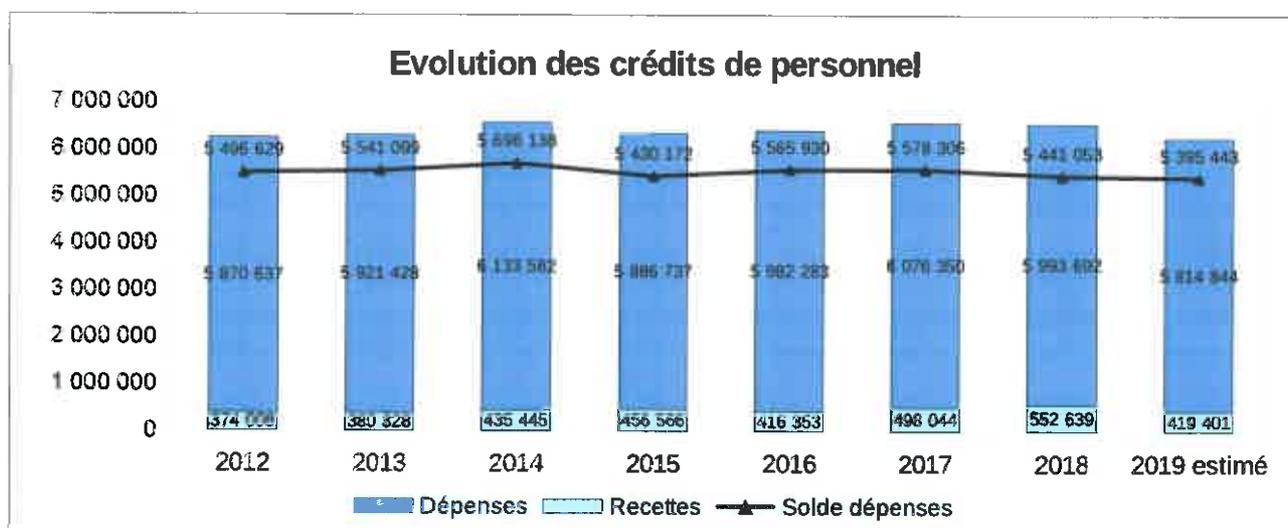
Les recettes de fonctionnement évoluent à la baisse en 2019 (- 5,62 %). Cette évolution, provient essentiellement de celle des impôts et taxes (- 6,92 %) et des "autres recettes" (- 57,21 %) soit - 356 646 € puisqu'en 2018 ce poste avait notamment comptabilisé le versement du solde du fonds de soutien de l'État pour la renégociation des emprunts structurés (162 598,68 €).

Les dépenses de fonctionnement évoluent aussi à la baisse (- 2,15 %). Les charges de gestion courante baissent de 22,59 %. Il est à noter que les intérêts de la dette diminuent de 5,16 %.

La Marge d'autofinancement⁴ courant s'établit à 96,81 % contre 93,81 % en 2018 en augmentation mais toutefois en dessous du seuil de 100 %.

Le Taux de charges fixes⁵ s'établit à 60,60 % contre 59,02 % en 2018, soit une légère augmentation.

Par rapport à 2014, première année du mandat, les dépenses de personnel 2019 ont diminué de 5,20 % et de 2,98 % par rapport à 2018. Ce résultat est obtenu tout en prenant en compte les évolutions de carrière (échelons et grades). Cependant, il convient de noter qu'en 2019, cinq postes ont été transférés à la Communauté Urbaine.



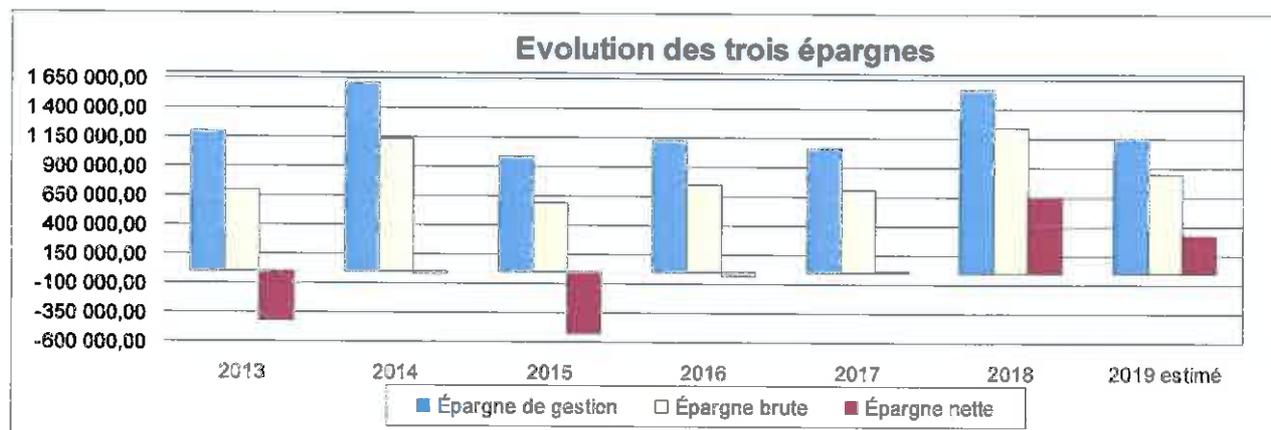
Les recettes de ce chapitre diminuent de 24,11 % (remboursement de mise à disposition de personnel et remboursement d'assurance). Au total, les dépenses nettes consacrées au chapitre du personnel évoluent de - 0,84 % soit une diminution de 45 610 €.

	Compte Administratif 2013	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019 estimé
Soldes intermédiaires de gestion							
Épargne de gestion (III)=(II)-(I)	1 197 193,44	1 612 699,44	984 725,66	1 124 152,84	1 060 523,26	1 565 681,41	1 151 768,00
Intérêts de la dette (IV)	502 493,92	480 238,12	395 461,19	377 453,19	352 722,64	324 338,97	307 615,00
Épargne brute (V)=(III)-(IV)	694 699,52	1 132 461,32	589 264,37	746 699,65	707 800,62	1 241 342,44	844 153,00
Remboursements de dette (VI)	1 113 671,96	1 152 690,76	1 114 914,64	774 623,63	695 733,94	589 224,45	521 618,00
Épargne nette =(V)-(VI)	-418 972,44	-20 229,44	-525 650,27	-27 923,98	12 066,68	652 117,99	322 535,00

Les épargnes restent toujours positives. L'épargne nette devrait s'élever à 322 535 € contre 652 118 € en 2018. Sur les sept dernières années, seules 2017, 2018 et 2019 présentent une épargne nette positive. Ce niveau d'épargne permet à la commune de reconstituer ses

4 Marge d'autofinancement = Dépenses réelles de fonctionnement + annuité de la dette rapportées aux Recettes réelles de fonctionnement
5 Taux de charges fixes = dépenses de personnel + intérêts de la dette rapportés au Recettes réelles de fonctionnement

marges d'autofinancement. A noter également que l'épargne de gestion poursuit une courbe ascendante (hormis 2018, exercice qui comptabilisait des recettes exceptionnelles) depuis 2015 (+ 167 042, 44 € entre les résultats 2015 et 2019 soit + 16,96 %).



Les dépenses d'investissement devraient atteindre en 2019 : 1 803 232 €. Les dépenses d'équipement brutes pour 2019 sont à 1 167 500 € soit + 28,78 % par rapport à 2018.

	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019 estimé
Dépenses d'équipement brut	973 433,08	974 050,61	1 187 174,53	911 288,57	906 554,18	1 167 500,00
Moyenne 2014 / 2019			1 020 000,16			

Les recettes réelles d'investissement devraient s'élever à 1 425 056 €. Les subventions d'investissement (394 815 €) sont en hausse de 248 137 € par rapport à 2018.

	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019 estimé
Recettes réelles d'investissement	1 135 547,35	2 525 232,35	896 589,92	1 218 373,70	527 124,60	1 425 055,81
Subventions d'investissement	375 218,65	537 218,07	589 635,08	615 786,27	146 078,32	394 815,00
Dotations et fonds divers	26 788,87	84 739,11	57 720,69	44 869,29	25 601,54	35 000,00
F.C.T.V.A.	256 125,15	139 807,51	130 244,46	170 201,89	142 429,77	135 000,00
Autres recettes d'investissement	477 414,66	1 763 467,66	119 989,69	387 516,25	212 357,97	860 240,81

	Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Compte Administratif 2019 estimé
Subventions et recettes d'investissement	658 132,67	761 764,69	776 600,23	830 657,45	314 766,63	564 815,00
Moyenne 2014 / 2019			651 156,11			

La part communale résiduelle sur les investissements de la période 2014/2019 est donc de 368 844 € soit 36,16 %.

Analyse de l'endettement : La Ville poursuit son désendettement avec une diminution, en 2019, de l'encours de la dette de 5,02 % (- 521 618 €). L'annuité payée (Intérêts Courus Non Échus inclus) diminue quant à elle de 84 330 € (- 9,23 %).

Le ratio de l'annuité de la dette par habitant passe de 109 € en 2018 à 97 € en 2019, nous situant en dessous du niveau du ratio de la strate (108 € en 2018 dernière année disponible). Pour rappel, en début de mandat en 2014, ce ratio s'élevait, pour notre commune, à 197 € par habitant.

La capacité de désendettement estimé en 2019 est de 12 ans soit le seuil fixé par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour le bloc communal.



III - Les orientations budgétaires de la Ville d'Harfleur pour 2020

Au regard du calendrier des lois de finances et des notifications en matière de fiscalité et de dotations, la prévision en termes de recettes s'appuie sur les éléments issus de la Loi de Finances initiale. Ces prévisions seront ajustées en cours d'année, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, lors du vote des décisions budgétaires modificatives.

A. 2020 : un budget de transition entre deux mandats

En 2014, nous nous sommes engagés auprès de la population sur 10 objectifs et 11 actions prioritaires afin de construire, "*une ville humaine, citoyenne, solidaire et dynamique*".

Dernier budget voté de notre mandat actuel, le budget 2020 qui sera, de plus, adopté en décembre, permettra donc la transition entre deux mandats municipaux. Ce mandat aura incontestablement été marqué sur le plan financier par les baisses sans précédent du niveau des dotations d'État et particulièrement de la DGF. Sur les six derniers budgets (2013 / 2019) la perte cumulée de DGF s'élève, pour notre commune, à 2 976 117 €. Cette somme représente le cumul de nos dépenses d'investissement pour les années 2019, 2018, 2017. Le manque à gagner annuel est maintenant de 700 000 € (699 403 € en 2019).

Les lignes fortes pour 2020

Véritables marqueurs de notre politique publique locale depuis de nombreuses années, la solidarité, l'éducation, la culture, le sport, l'attention à la vie des quartiers et à la vie quotidienne de chaque Harfleurais seront, bien évidemment, l'ossature de notre budget 2020. Tout ce qui fait d'Harfleur une ville agréable à habiter, à vivre, à visiter est le fruit de cette politique menée avec détermination et constance quelques soient les difficultés rencontrées. Cet engagement fort pour notre Ville et au sein de notre agglomération, porte ses fruits comme on peut le voir à travers l'attractivité croissante de notre commune.

En 2019, nous avons définis en complément de nos politiques municipales permanentes et des actions renouvelées chaque année, cinq lignes fortes :

- agir en faveur du développement durable
- poursuivre l'amélioration des services aux habitants
- renforcer le commerce de proximité
- développer nos actions éducatives et d'animation de la Ville
- faire vivre la Citoyenneté

Il vous est proposé de poursuivre dans notre Budget Primitif 2020 sur ces mêmes orientations avec des actions et projets qui verront leur plein développement à partir du mois d'avril prochain.

Le souci constant de l'environnement et du développement durable doit marquer l'ensemble de nos actions et projets :

- ◆ Dans le cadre de notre politique de valorisation et du développement des circuits courts d'alimentation, nous développerons fortement la part des aliments issus de l'agriculture "non chimique" et biologique dans la composition des menus de la restauration municipale. Sans attendre 2020, nous venons d'introduire dans le rythme de nos menus un repas sans viande ni poisson chaque semaine. Ces évolutions, encadrées par des directives nutritionnelles nationales, rencontrent notre propre volonté d'accentuer l'éducation au goût, la qualité des aliments utilisés, le soutien aux producteurs locaux, et d'agir également en faveur de la santé de nos convives. A noter également, que nous vous proposons de commencer le remplacement dès ce prochain budget, de l'ensemble des ustensiles et contenants plastiques utilisés dans notre restauration.

- ◆ Cet axe comprend également la poursuite de nos actions en faveur : des jardins de proximité / du renouvellement pluriannuel du parc automobile municipal / des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments : programme de changement de fenêtres, systématisation du remplacement en LED (bâtiments et éclairage public)... / l'étude d'un plan arboricole à l'échelle de la commune et l'amélioration de l'ensemble de nos pratiques d'entretien des espaces publics afin, notamment, de favoriser la biodiversité.

- ◆ Dans ce domaine, nous poursuivons nos actions au sein et avec la Communauté Urbaine pour :
 - l'amélioration des transports publics (Création Ligne ChronoLiA C2, études sur une 3^{ème} ligne de tramway...) et le développement des modes doux et des voies de mobilité active (élaboration du plan vélo d'agglo 2^{ème} génération avec notamment la liaison Gournay - Harfleur par Fleurville)
 - l'augmentation de la part des déchets recyclés
 - la poursuite des actions de protection de la ressource en eau et de la qualité de l'eau du robinet.

Services physiques et numériques aux habitants : des enjeux essentiels pour le bien vivre dans sa ville : Phase IV de CTM (secteur administratif et accueil du public) / Amélioration des équipements sportifs et terrains et aires de jeux de quartiers / Travaux sols et peinture dans les écoles / Travaux d'amélioration des saies municipales (Duquenoy, Maison des associations, Le Bosqué) / Programme de changement des fenêtres des écoles, du centre de loisirs.

Nous travaillons depuis quelques mois, avec différents partenaires, à l'évolution de l'offre de services au sein du pôle de Beaulieu. Les premières évolutions seront effectives courant 2020, cela permettra d'améliorer l'accueil physique et de renforcer le rôle de lien social que doit jouer cet équipement municipal au sein du quartier de Beaulieu mais aussi au niveau de l'ensemble de la Ville.

L'offre de services numériques sera également renforcée avec plus d'inscriptions et de paiement en lignes possibles. Une attention particulière sera apportée à l'accompagnement des personnes éloignées du numérique.

Le développement du commerce de proximité et du marché dominical est un enjeu essentiel à renforcer :

Les transformations d'organisation et la dynamique nouvelle apportées à notre marché dominical commencent à porter leurs fruits d'après l'avis des étalagistes eux mêmes et de nombreux Harfleurais qui redécouvrent et se réapproprient leur marché. Cette orientation municipale sera poursuivie notamment en matière d'animation et de communication.

Comme partout en France, la situation de notre commerce local reste fragile. Chaque mutation d'activité, chaque départ en retraite de commerçant, chaque mutation d'immeuble avec un rez-de-chaussée commercial, doivent être traités et accompagnés de manière spécifique. De part ses compétences, une commune ne peut pas tout en ce domaine mais notre action est malgré tout déterminante dans la facilitation, la mise en relation et l'accompagnement, c'est le rôle de notre service de Développement Économique.

Nous améliorerons encore nos outils visant à : favoriser la reprise d'activités commerciales de proximité (aides techniques et financières à l'installation) / renforcer l'attractivité par une communication sur l'activité des commerces de proximité et des commerces non sédentaires / renforcer le marché dominical et valoriser les petits producteurs (bio, agriculture raisonnée et de proximité) / favoriser l'accès aux commerces (stationnement, visibilité...)

Conforter et améliorer les actions éducatives et d'animation de la Ville :

Après un grand succès en 2019, l'action "Un été au parc" sera reconduite et même renforcée pour l'été 2020. La Fête de la Scie envahira les rues harfleuraises le premier week-end d'avril et la Forge, notre équipement associatif et culturel marquera en juin ses 10 années de fonctionnement. La bibliothèque accentuera ses actions autour des armoires à livres et des foires aux livres. Les ateliers et temps de rencontres du Pôle Familles Solidarités seront également renouvelés et plusieurs actions intergénérationnelles permettront le riche et nécessaire échange et la transmission entre les plus jeunes et les anciens. Concernant les écoles, il vous est proposé de maintenir les budgets de fonctionnement à l'identique, en intégrant le fait que le nouveau marché d'achat des fournitures scolaires permet, à budget identique, des achats plus importants dans une proportion de plus de 10 % en moyenne.

La Citoyenneté, pierre angulaire de nos actions :

Après une année de fonctionnement, le conseil municipal des jeunes poursuivra ses actions axées notamment sur la solidarité et l'environnement. Le travail collectif avec les associations et les citoyens sera renforcé (évolution mise en œuvre pour le collectif de la Fête de la Scie qui se réunit depuis octobre 2019).

Nous l'avons constaté en commentant nos taux d'épargne, la reconstitution de nos marges financières se concrétise chaque année un peu plus. Cette orientation, conjuguée à un effort d'équipement nécessaire et raisonnable, résulte de l'encadrement de nos dépenses de fonctionnement ainsi que la systématisation de la recherche de financements externes tant pour nos investissements que pour nos actions de fonctionnement. Comme rappelé les années précédentes, la mobilisation de fonds externes implique souvent aujourd'hui, de répondre à des "appels à projet" nécessitant, outre une ingénierie particulière, une anticipation des projets. Cette anticipation est facilitée par la concrétisation depuis 2018, de notre plan pluriannuel d'investissements.

B. Le cadrage financier pour 2020

La préparation budgétaire 2020 a pris en compte, le rééquilibrage des dotations de l'État (baisse de la DGF, augmentation de la DSU et de la DSR, baisse escomptée du FPIC). De même, il a été tenu compte, en l'état actuel du débat budgétaire au Parlement, des incertitudes sur l'évolution de notre fiscalité. Une grande prudence a donc été observée quant à l'estimation de nos recettes.

Concernant nos relations financières avec la Communauté Urbaine, le budget 2020 intégrera les montants définitifs de transfert de charges que nous avons adoptés (dont une partie en investissement concernant la voirie et l'éclairage public) ainsi que l'évolution positive de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Ainsi pour 2020, il vous est proposé de poursuivre cette voie en demandant à l'administration municipale :

- de stabiliser voir diminuer, où c'est possible, les dépenses de gestion courante,
- de maintenir l'évolution des dépenses de personnel au maximum à + 1 %,
- d'inscrire les dépenses d'investissement dans un Plan Pluriannuel.

L'application des éléments nationaux et de notre cadrage politique permet de vous présenter, les orientations budgétaires suivantes proposées pour 2020.

Le Budget Primitif 2020 devrait s'établir à 11 159 800 € (13 165 208 € en 2019)

870 000 € en section d'investissement (2 571 373 € en 2019)

10 289 800 € en section de fonctionnement (10 593 835 € en 2019)

Le vote du Budget Primitif intervenant avant la clôture de l'exercice en cours ne permet pas la reprise des excédents 2019. Ceux-ci seront donc inscrits lors du Budget Supplémentaire, voté en avril 2020.

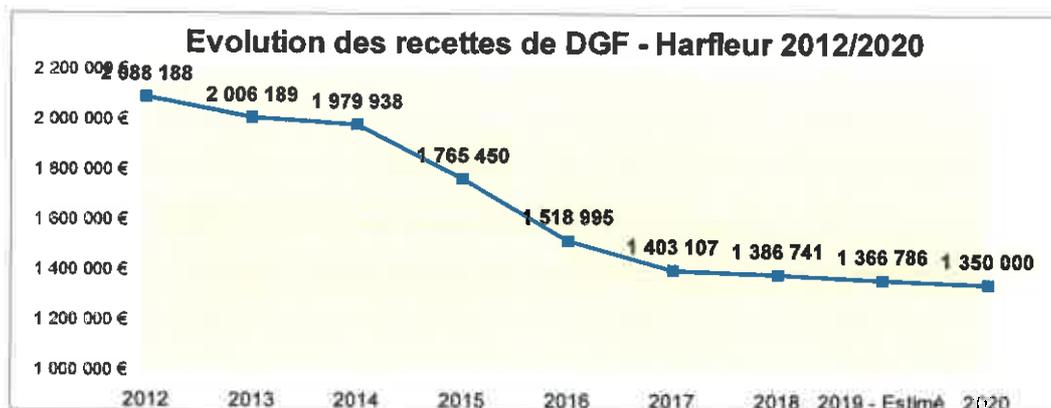
1. Les recettes de fonctionnement

	B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
Total recettes réelles de fonctionnement dont :	10 569 099,35 €	10 103 583,00 €	10 273 111,27 €	1,68 %	-2,80 %
Dotations d'État	2 428 227,00 €	2 421 984,00 €	2 434 570,00 €	0,52 %	0,26 %
Communauté Urbaine	1 663 292,16 €	1 636 068,93 €	1 710 289,00 €	4,54 %	2,83 %
Fiscalité locale	4 075 424,00 €	4 093 822,00 €	4 130 666,00 €	0,90 %	1,36 %
Fond départemental de T.P.	64 900,00 €	64 900,00 €	60 000,00 €	-7,55 %	-7,55 %
Produits des services	1 128 308,29 €	1 033 054,00 €	1 125 909,91 €	8,99 %	-0,21 %

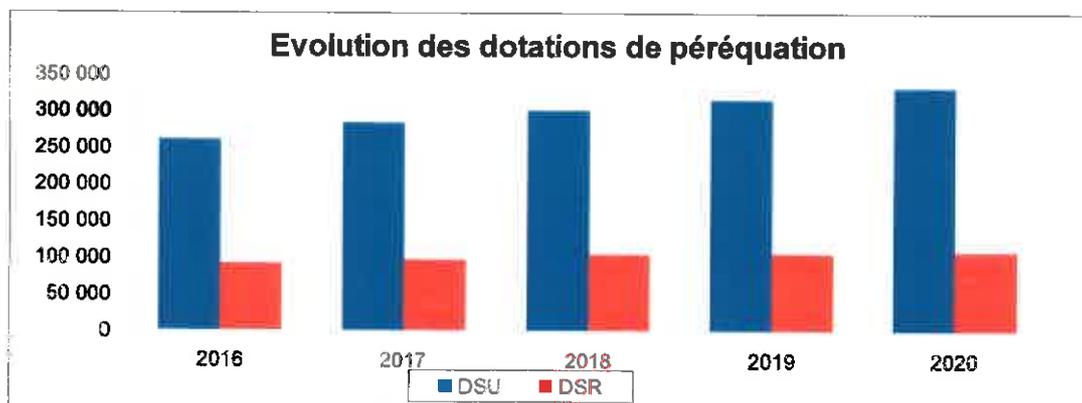
• La D.G.F. et les dotations de péréquation

	B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
DGF	1 368 845,00	1 366 786,00	1 350 000,00	-1,23 %	-1,38 %
DSR	108 619,00	105 161,00	108 000,00	2,70 %	-0,57 %
DSU	316 960,00	315 691,00	332 000,00	5,17 %	4,75 %

Pour rappel, notre D.G.F. est passée de 1 979 938 € en 2014 à 1 366 786 € en 2019 (- 613 152 € soit - 30,97 %). L'estimation de notre D.G.F 2020 est de : 1 350 000 €, soit - 16 786 € par rapport à 2019 (- 1,23 %).



La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est estimée à 108 000 € et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) à 332 000 €, soit + 16 309 € par rapport à 2019 (+ 5,17%).



- **La fiscalité**

Dans le cadre de nos orientations 2020, il vous est proposé de maintenir les taux des Taxes locales au même niveau que ceux de 2019.

La réforme de la Taxe d'Habitation ne sera plus neutre pour les recettes en 2020 puisque le Projet de Loi de Finances pour 2020 a introduit une reprise sur les 12^{èmes} de la fiscalité locale perçues en 2020 par les communes ayant procédé à une hausse du taux de Taxe d'Habitation depuis 2017 lorsque cette hausse a touché des contribuables dégrévés. Notre commune a augmenté ses taux uniquement en 2017 et ne sera donc à priori pas impactée par cette mesure.

Dans l'attente de la notification officielle des bases de fiscalité, c'est une augmentation générale des bases de 0,90 % qui est retenue. En effet, même si le PLOF 2020 ne prévoit pas de revalorisation forfaitaire des bases, les députés de la commission des finances ont souhaité une revalorisation de 0,90 %.

Estimation des recettes de fiscalité locale 2020

Désignation des taxes	Bases 2019	Bases estimées 2020	Variation des bases par rapport à 2019		Estimation à Taux constants	Produit attendu	Variation du produit par rapport à 2019	
Taxe d'Habitation	8 902 000	8 982 118	80 118	0,90%	16,18%	1 453 307 €	12 963,09 €	0,90%
Foncier Bâti	8 291 000	8 365 619	74 619	0,90%	31,90%	2 668 632 €	23 803,46 €	0,90%
Foncier non Bâti	15 300	15 438	138	0,90%	56,53%	8 727 €	78 €	0,90%
Total	17 208 300	17 363 175	154 875	0,90%	-	4 130 666 €	36 844 €	0,90%

Estimation de l'évolution de la fiscalité 2020 - 2023 : hypothèse à taux constants

	Evolution réelles des bases				Estimation 2020/2023			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% d'évolution	-	-	-	-	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Taxe Habitation	8 522 878 €	8 622 295 €	8 702 066 €	8 902 000 €	8 982 118 €	9 062 957 €	9 144 524 €	9 226 824 €
Foncier Bâti	7 903 824 €	8 039 175 €	8 174 100 €	8 291 000 €	8 365 619 €	8 440 910 €	8 516 878 €	8 593 530 €
Foncier Non Bâti	14 839 €	14 908 €	15 159 €	15 300 €	15 438 €	15 577 €	15 717 €	15 858 €
Total	16 441 541 €	16 676 378 €	16 891 325 €	17 208 300 €	17 363 175 €	17 519 443 €	17 677 118 €	17 836 212 €

	Évolution du produit à taux constants 2016 / 2023							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	1 379 002 €	1 395 087 €	1 407 994 €	1 440 344 €	1 453 307 €	1 466 386 €	1 479 584 €	1 492 900 €
Foncier Bâti	2 521 320 €	2 564 497 €	2 607 538 €	2 644 829 €	2 668 632 €	2 692 650 €	2 716 884 €	2 741 336 €
Foncier Non Bâti	8 388 €	8 427 €	8 569 €	8 649 €	8 727 €	8 805 €	8 885 €	8 965 €
Total produits	3 908 710 €	3 968 012 €	4 024 102 €	4 093 822 €	4 130 666 €	4 167 842 €	4 205 353 €	4 243 201 €
Écart / N-1		59 302 €	56 090 €	69 720 €	36 844 €	37 176 €	37 511 €	37 848 €

• Les recettes de la Communauté Urbaine

Les recettes en provenance de la Communauté Urbaine vont connaître en 2020 de fortes variations puisque nous ne sommes plus bénéficiaires de la compensation de Taxe Professionnelle mais bien contributeurs suite à l'intégration des transferts de charges opérés en 2019, le montant global de nos charges transférées depuis la création de la CODAH devenant supérieur au montant de la Taxe Professionnelle transférée à l'agglomération.

La Dotation de Solidarité Communautaire avec 1 388 909 € augmente de 5,76 % par rapport au B.P. 2019. Cette somme supérieure constatée au C.A. 2019 tient compte d'un complément de 75 630 € issu d'un redéploiement des crédits de l'enveloppe de fonds de concours attribués par la Communauté Urbaine aux communes. Notre enveloppe de DSC sera à nouveau augmentée de la même somme (75 630 €) pour 2020. Ce sont ainsi 151 260 € qui seront au total transférés depuis l'enveloppe Fonds de concours investissement vers la part garantie de la DSC.

	B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020	% évolution BP/BP	% évolution BP/CA
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle	158 663,16 €	79 332,00 €	0,00 €	-100,00 %	-100,00 %
Dotation de Solidarité Communautaire	1 313 279,00 €	1 388 909,00 €	1 464 539,00 €	11,52 %	5,45 %
Convention de service partagés – Autres moyens	60 000,00 €	38 431,00 €	38 500,00 €	-35,83 %	0,18 %
Convention de service partagés – Moyens humains	28 000,00 €	49 495,00 €	49 500,00 €	76,79 %	0,01 %
Convention remboursement mutualisation informatique	65 600,00 €	42 152,00 €	60 000,00 €	-8,54 %	42,34 %
Reversement transport	37 750,00 €	37 749,93 €	37 750,00 €	0,00 %	0,00 %
Remboursement éclairage public	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	-	-
Totaux	1 663 292,16 €	1 636 068,93 €	1 710 289,00 €	2,83 %	4,54 %

• **Produits des services**

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé en juin 2019 de limiter l'augmentation des tarifs municipaux à 0,50 %.

La ville entend ainsi préserver l'accès à tous de la restauration scolaire, à la culture, au sport, etc.. Les grilles tarifaires en vigueur basées sur le quotient familial permettent à chacun d'accéder aux services publics de la ville, quels que soient ses revenus.

Ainsi, la prévision des recettes issues des activités des services (centres de loisirs, restauration, activités culturelles, loyers, remboursement de la C.U...) s'élève à 1 125 910 € soit une évolution de - 0,21 % par rapport au B.P. 2019 et une hausse de 8,99 % par rapport aux recettes estimées de 2019.

2. Les dépenses de fonctionnement

	B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP	
Dépenses réelles de fonctionnement	9 877 716,85	9 309 430,00	9 614 863,66	3,28 %	-262 853,19 €	-2,66 %

• **Le poids relatif des principales dépenses**

Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 150 818 €	22,37 %
Charges de personnel	6 023 780 €	62,65 %
Atténuation de produits (FPIC + attribution négative...)	295 455 €	3,07 %
Participations (SIEHGO ...)	50 000 €	0,52 %
Subventions aux associations	306 418 €	3,19 %
Subventions au C.C.A.S.	210 078 €	2,18 %
Autres charges de gestion courante	147 392 €	1,53 %
Charges financières (intérêts des emprunts)	295 905 €	3,08 %
Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	55 927 €	0,58 %
Dépenses imprévues	79 091 €	0,82 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 614 864 €	100,00 %

• **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Au 31 décembre 2019, le tableau des effectifs de la ville devrait comporter 141 postes ouverts dont 132 de pourvus. A fin 2018, le tableau des effectifs comportait 142 postes ouverts dont 140 de pourvus.

Le budget du personnel 2020 prendra en compte notamment les éléments suivants :

- Les crédits inscrits prévoient, outre le budget nécessaire au financement des postes inscrits au tableau des effectifs, des crédits pour le plan de formation, une enveloppe pour l'accueil de 3 stages longs rémunérés (4 500 €), une enveloppe pour des renforts ponctuels (surcroît temporaire d'activités, "Jobs d'été"...). Les crédits intégreront également pour l'ensemble de l'année le recrutement pérenne de deux agents techniques (Électricité bâtiment et Patrimoine extérieur) intégrés jusqu'à présent dans le cadre du dispositif Contrat d'avenir.
- Les évolutions de grade et d'échelons (GVT) estimés à 35 000 €

- Les heures supplémentaires - Fête de la Scie 2020 représentant une enveloppe de 24 000 €
- La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour une enveloppe annuelle prévisionnelle de 40 000 €. Cette enveloppe est, en effet, obligatoire dans le cadre de l'évolution du régime indemnitaire. Une délibération fixera les modalités précises d'attribution du CIA.
- Une provision pour des recrutements échelonnés sur l'année suite à des départs en retraite ou des mutations. En fonction des postes occupés, des délais de recrutement, cet échelonnement aura un impact différent : nécessité d'un "tuilage" sur certains postes (double salaires sur quelques mois) ou au contraire, recrutement en cours d'année et poste vacant sur quelques mois ...etc
- Une enveloppe de 30 000 € est provisionnée pour le remplacement temporaire d'agents en maladie. A noter que la Ville touche un remboursement dans le cadre de l'assurance souscrite à cet effet.

L'objectif fixé pour 2020 est de rester globalement dans une enveloppe maximum de + 1 % par rapport au B.P. 2019.

	B.P. 2019	C.A. 2019 estimé	B.P. 2020	Evolution BP/CA	Evolution BP/BP
Charges de personnel	5 964 138,92 €	5 814 844,00	6 023 780,30	3,59 %	1,00 %

Il est à noter que l'écart de près de 150 000 € entre le CA estimé pour 2019 et le montant prévisionnel inscrit au BP 2019 s'analyse de la manière suivante :

- difficulté dans le recrutement de certains postes vacants : délais plus longs que prévus, difficultés à trouver un candidat...etc
- remplacement d'un poste vacant par un agent en sureffectif suite à reclassement professionnel
- rigueur de gestion dans les remplacements

• **Les charges générales (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc...

Charges générales (Chap. 011)	B.P. 2019	C.A. 2019	B.P. 2020	Évolution BP/CA	Évolution BP/BP
Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 106 944,40	2 053 643,00	2 150 817,89	4,73%	2,08%
Dont Fluides (Eau, électricité, chauffage)	426 310,00	463 800,00	468 450,00	1,00%	9,88%

Outre les fluides, ces crédits concernent l'ensemble des actions menées tout au long de l'année dans les domaines des affaires scolaires, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation économique, du travail avec les différents publics depuis la petite enfance jusqu'au 3^{ème} âge, de la sécurité routière...etc

Pour 2020, il a été demandé à l'administration municipale de maintenir un effort important de gestion en restant à minima à budget constant (inflation prise en compte sur les budgets). Notamment sur les dépenses générales (fournitures, frais postaux, électricité, chauffage,

essence...), il a été demandé d'intégrer si possible des baisses de dépenses et une recherche de financements extérieurs.

Il vous est proposé d'intégrer dans ses dépenses :

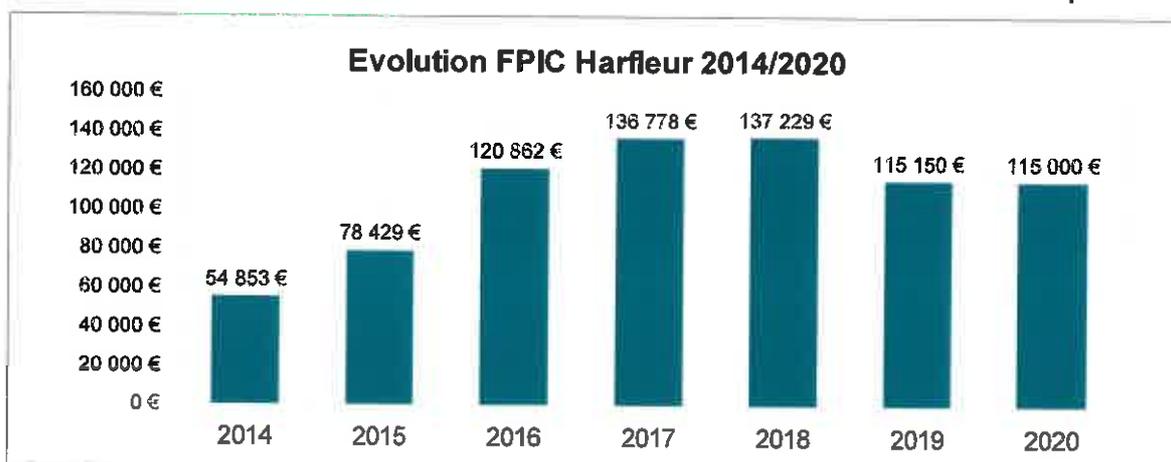
- 51 450 € au titre de l'organisation de la Fête de la Scie en avril prochain. A cette somme s'ajoute l'enveloppe de 24 000 € consacrée au paiement des heures effectuées pour la préparation et les 3 jours de la Fête. La Fête de la Scie étant organisée tous les deux ans ces sommes font fluctuer ce chapitre de dépenses. A noter, que nous inscrivons également au titre de la Fête de la Scie les recettes des subventions accordées dès réception des arrêtés.
- 30 000 € pour abonder l'enveloppe des achats alimentaires de notre restauration municipale permettant ainsi d'augmenter la part des achats issus de l'agriculture biologique. Ce complément de crédits représente 10 % de l'enveloppe de l'année précédente. Elle permettra de développer les achats bio sur des produits tels sur les œufs, les produits laitiers et le pain mais également de développer notre coopération avec l'Interbio de Normandie, nouveau regroupement des producteurs bio à l'échelle de la région normande (viandes et produits laitiers). Cet effort financier sera à poursuivre sur les prochains exercices budgétaires. Il vous est proposé de ne pas répercuter sur le prix du repas payé par les familles cette hausse de nos dépenses liée au passage progressif aux produits alimentaires biologiques.
- Ce chapitre comprend également les coûts de remplacement de nos ustensiles et produits de conditionnement alimentaire plastiques dans le cadre de l'élimination progressive de ces produits. Ce remplacement se fait à coûts constants.

De manière plus générale, il sera porté une attention particulière à la mutualisation possible des opérations entre secteurs et services permettant de répondre à l'ensemble des publics dans le cadre d'un coût maîtrisé. Nous poursuivrons également notre politique en faveur de la recherche de groupements d'achats avec d'autres collectivités (Gonfreville l'Orcher, la Communauté Urbaine, la Ville du Havre...).

• **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Harfleur contribue au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), car tout en étant une commune "pauvre", nous appartenons à une agglomération "riche".

Notre contribution au FPIC ne devrait pas varier en 2020. Dans l'attente du chiffrage définitif l'estimation, basée sur le Projet de Loi de Finances 2020, est arrêtée à 115 000 € pour 2020.



- **Les dépenses de la Communauté Urbaine**

Suite à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge (CLETC) de septembre 2019 qui a voté le calcul définitif des derniers transferts de charges entre la commune et la Communauté Urbaine, la Ville d'Harfleur ne perçoit plus d'attribution de Taxe Professionnelle. Nous sommes désormais en attribution négative de T.P., autrement dit nous sommes redevables envers la Communauté Urbaine à hauteur de 322 603,84 € réparti ainsi : 178 489,84 € en fonctionnement et 144 114 € en investissement. Cette dépense d'investissement correspond à la moyenne sur 10 ans de nos dépenses constatées pour la voirie et l'éclairage public.

- **Subventions et contributions**

Il vous est proposé de maintenir globalement le montant des subventions votées au profit du milieu associatif en prévoyant une enveloppe pour les subventions aux associations à hauteur de 306 418 € (350 025 € inscrit au B.P. 2019). Ce chiffre tient compte d'une provision concernant la crèche qui pourra être revu en fonction du résultat de gestion de l'association.

Notre Centre Communal d'Action Social devra toujours intervenir en accompagnement des familles harfleuraises rencontrant des difficultés financières de plus en plus lourdes. Il est donc essentiel que la Ville poursuive ses efforts financiers en faveur du C.C.A.S. L'aide totale apportée par la Ville au C.C.A.S. devrait donc s'élever à 210 078 €.

Notre participation au SIEHGO restera identique à hauteur de 50 000 €.

Nous continuerons à abonder le Fonds de solidarité logement et le Fonds départemental d'Aide aux jeunes à hauteur cumulée de 8 401 €.

3. Le remboursement de la dette

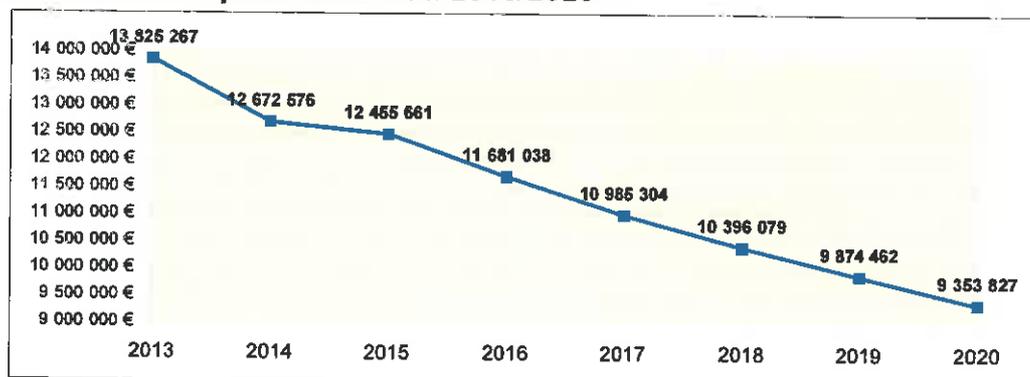
Au 31 décembre 2019, le taux moyen de notre dette est estimé à 3,06 % pour une durée de vie résiduelle de 12 ans. La durée de vie moyenne des emprunts sera de 7 ans et 6 mois.

Synthèse dette Harfleur 2017 /2019

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunts
31 décembre 2017	10 985 304 €	3,04 %	13 ans et 7 mois	8 ans et 6 mois	13
31 décembre 2018	10 396 079 €	3,50 %	12 ans et 11 mois	8 ans et 1 mois	11
31 décembre 2019	9 874 462 €	3,06 %	12 ans	7 ans 6 mois	10

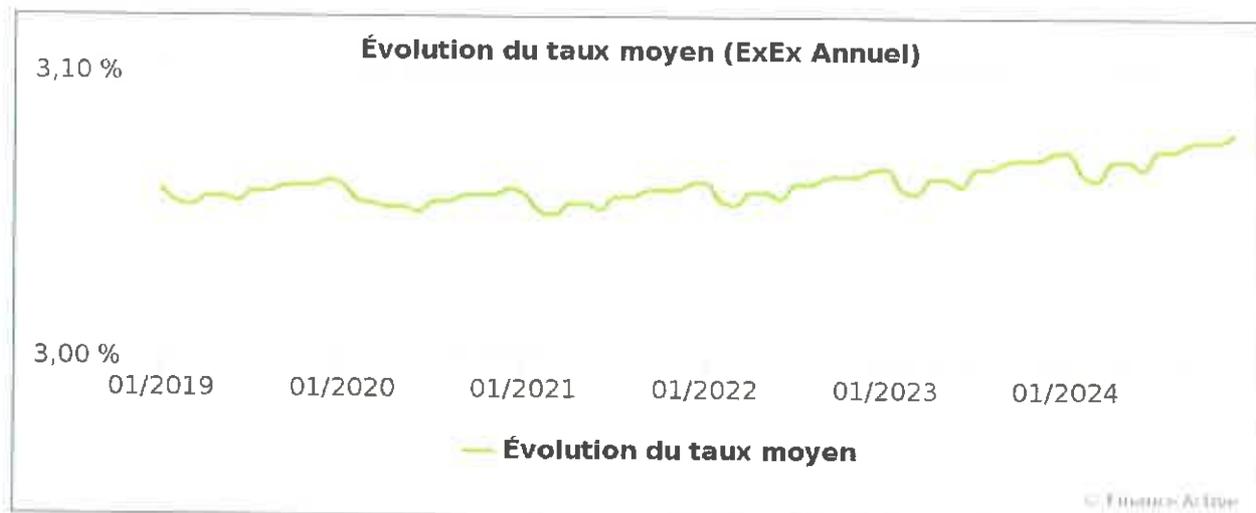
Avec les remboursements effectués en 2019, notre encours (capital restant dû) est passé de 10 396 079 € au 31 décembre 2018 à 9 874 462 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 5,02 %. A fin 2020, il devrait être à 9 353 827 €.

- **Évolution du capital restant dû 2013/2020**



• **Evolution de l'annuité de la dette**

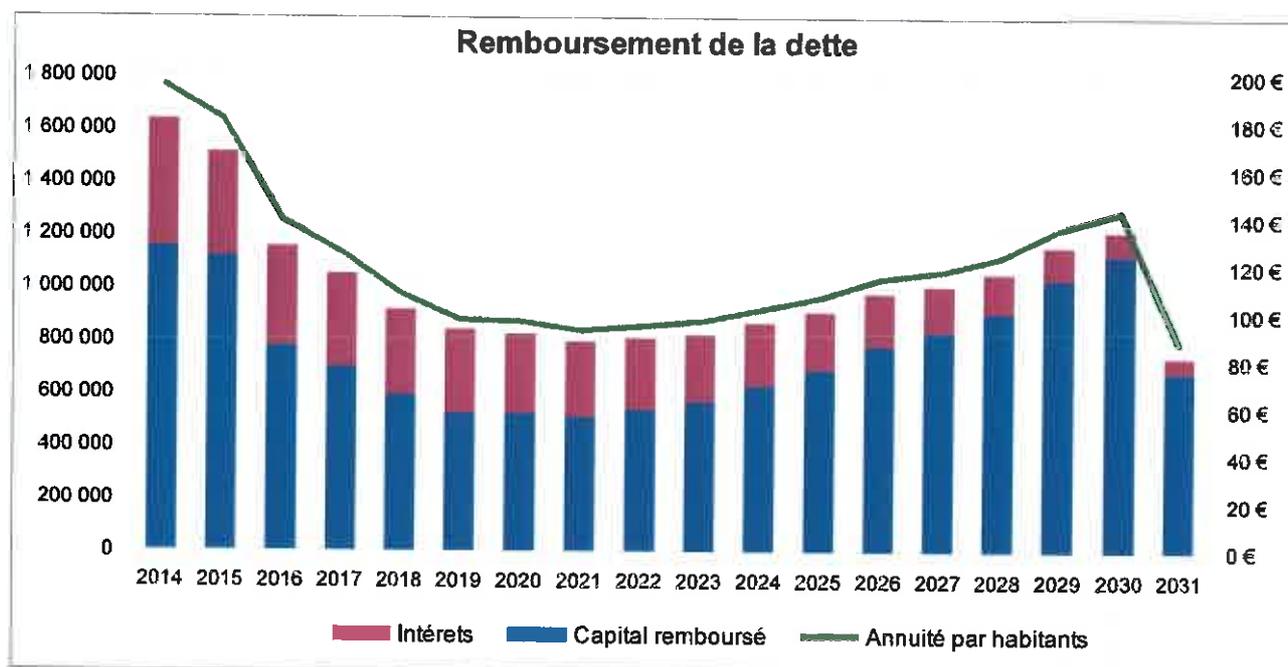
Les perspectives d'évolution des taux sur les 5 prochaines années montrent une légère tendance à la hausse :



En 2020, l'annuité de notre dette connaîtra une nouvelle baisse de -12 738 € soit -1,52 %.

	2018	Variation	2019	Variation	2020
Intérêts versés	324 339 €	-2,34 %	316 755 €	-3,71 %	305 000 €
Capital remboursé	589 224 €	-11,47 %	521 618 €	-0,19 %	520 635 €
Total annuité	913 563 €	-8,23 %	838 373 €	-1,52 %	825 635 €

La réduction de l'annuité des emprunts sera sensible jusqu'en 2022. L'annuité la plus forte, tout en restant équivalente à celle de 2016, sera constatée en 2030.



- **Structure de la dette**

La structure de la dette est constituée à 83,37 % d'emprunts en taux fixe et à 16,63 % de prêts en taux variable :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 232 433 €	83,37%	3,62%
Variable	1 459 216 €	14,78%	0,00%
Livret A	182 813 €	1,85%	2,30%
Ensemble	9 874 462 €	100,00%	3,06%

La dette de la commune se répartit principalement autour de la SFIL CAFFIL (nouvelle banque des collectivités issue de l'après DEXIA), et de la CACIB :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 257 383 €	63,37%
CACIB ex BFT Crédit Agricole	1 933 300 €	19,58%
Crédit Foncier de France	725 471 €	7,35%
Caisse Dépôts Consignations	455 711 €	4,62%
Caisse d'Epargne	319 785 €	3,24%
Dexia CL	182 812 €	1,85%
Ensemble des prêteurs	9 874 462 €	100,00%

A noter également que tous les emprunts au 31 décembre 2019 sont des produits non structurés voire à risque faible et limité (100 %) classés en A1 selon la charte Gissler.

Notre capacité de désendettement s'élève à 12 ans contre 8 ans en 2018. A noter que depuis la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, il convient de respecter le seuil de 12 ans pour le bloc communal.

En outre, la gestion rigoureuse des dépenses et des recettes nous a permis pour la 11^{ème} année consécutive, de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie.

4. Les recettes d'investissement

- **Emprunt**

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2020. En conséquence, notre besoin de financement est le suivant :

Emprunt nouveau (a)	Remboursement en capital (b)	Besoin de financement total (c) = (a) - (b)
0,00 €	520 635,00	-520 635,00

- **Les dotations et fonds divers**

Le FCTVA est estimé à 145 000 € (TVA payée sur les investissements de 2019).

En fonction des programmes de constructions, notamment d'implantation d'entreprises, réalisés sur la commune, la taxe d'aménagement est estimée à 48 000 €.

• **Les subventions et participations**

Le B.P. 2020 étant prévu d'être voté en décembre 2019, nous ne pourrons pas inscrire de recettes certaines, les demandes de subventions faites auprès de différentes collectivités étant en cours d'inscription. En cours d'année, en fonction des investissements inscrits et des recettes obtenues, ces crédits seront complétés.

Les financeurs sollicités seront notamment l'État, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (au titre du fonds de concours investissement et investissement sport), le SIEHGO ainsi que le Département de Seine-maritime.

5. L'autofinancement

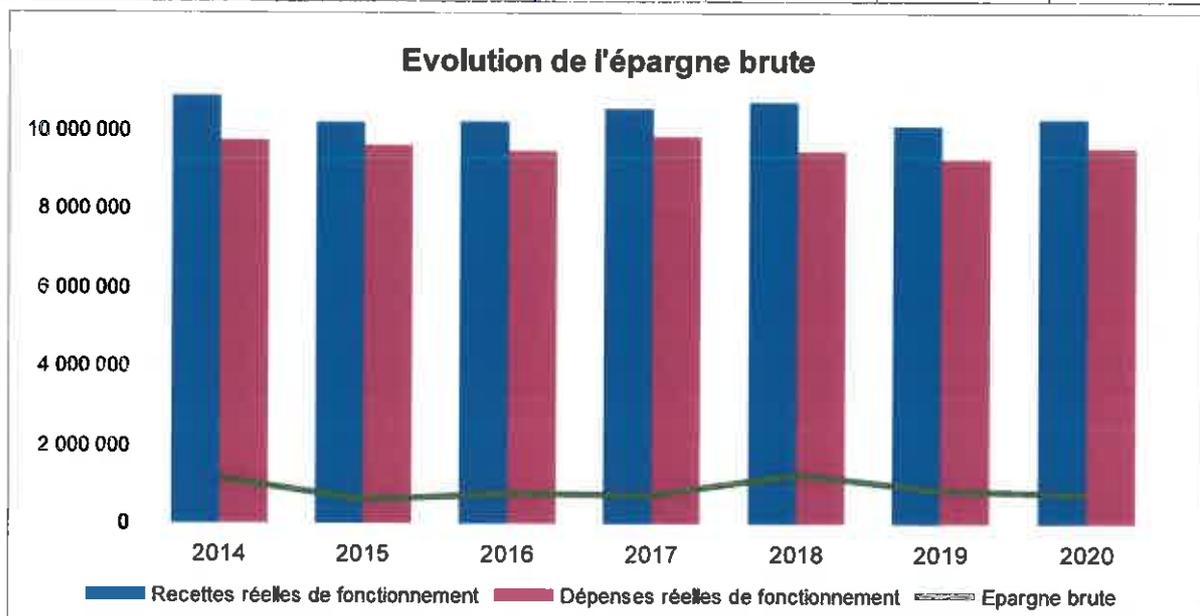
L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'épargne brute correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement.

	2016	2017	2018	Prévu au B.P. 2019	2019 estimé	2020 estimé ¹	2020 estimé ²
Épargne de gestion	1 124 152,84	1 060 523,26	1 565 681,41	1 549 487,16	1 151 984,00	1 033 243,35	1 006 275,70
Intérêts de la dette	377 453,19	352 722,64	324 338,97	310 859,83	307 615,00	295 905,05	295 905,05
Épargne brute	746 699,65	707 800,62	1 241 342,44	1 238 627,33	844 369,00	737 338,30	710 370,65
Remboursements de dette	774 623,83	695 733,94	589 224,45	525 000,00	521 618,00	520 635,00	520 635,00
Épargne nette	-27 923,98	12 066,68	652 117,99	713 627,33	322 751,00	216 703,30	189 735,65

1 : Réalisation à 100 % - 2 : Réalisation à 97,39 %

Le taux d'épargne brute passerait de 11,60 % à 8,35 % à la fin 2019. Dans l'hypothèse où toutes les recettes du B.P. 2020 ainsi que toutes les dépenses soient réalisées, le taux d'épargne pour 2020 atteindrait 7,18 %.

	2016	2017	2018	2019 estimé	2020 estimé ¹	2020 estimé ²
Taux d'épargne	7,32%	6,71%	11,60%	8,35%	7,18%	14,08%
Ratio de la strate	15,39	15,35%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.



6. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement sont composées des achats de biens meubles (mobilier, véhicules, matériels divers) ainsi que des travaux et constructions.

L'épargne dégagée en section de fonctionnement ainsi que les dotations aux amortissements devraient s'élever à 675 000 €. Ces recettes seront complétées des autres recettes d'investissement permettant ainsi de prévoir pour le Budget Primitif 2020, une enveloppe de dépenses d'équipements de 177 660 €. Pour rappel, elle était de 500 328 € au B.P. 2019 et les inscriptions complémentaires lors des Décisions Modificatives avaient porté l'effort d'investissement à 1 440 478 € pour l'année 2019.

Pour 2020, il vous est proposé d'inscrire une première partie des investissements lors du Budget Primitif, une seconde partie des investissements sera inscrite lors du Budget Supplémentaire, voté en avril 2020, et qui reprendra les excédents 2019, et lors de Décisions Modificatives en fonction de la notification des subventions demandées.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), présenté l'année dernière a été mis à jour. Il permet de mesurer les impacts financiers des choix envisagés sur les trois prochaines années, au niveau de nos principales dépenses d'investissement (voir Annexe 1 - P.P.I. détaillé).

L'enveloppe ville de 589 260 € à inscrire au Budget de 2020 (B.P. + B.S.) se répartit comme suit :

Enveloppes P.P.I.	B.P. 2020	B.S. 2020	Priorité 2 DM Inscription selon recettes	2021	2022
Programme d'économie d'énergie	22 000,00 €	6 600,00 €	10 000,00 €	30 700,00 €	37 200,00 €
Travaux Église Saint Martin	36 100,00 €			50 284,00 €	
Travaux du Centre Technique Municipal		100 000,00 €		150 000,00 €	
Travaux au Stade Maurice Thorez		7 200,00 €	6 000,00 €	80 600,00 €	10 000,00 €
Aménagements de bâtiments municipaux	20 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	2 000,00 €	135 000,00 €
Remplacement menuiseries extérieures	10 000,00 €	19 000,00 €	25 000,00 €	57 000,00 €	69 000,00 €
Encapsulage des sols des écoles		20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	4 000,00 €
Remplacement de véhicules	15 000,00 €	30 400,00 €		60 453,52 €	66 421,76 €
Démolition de bâtiments	8 000,00 €			19 000,00 €	
Réaménagement secteur Impasse des Prés		30 000,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €	
Moyens informatiques et reprographie	4 010,00 €	58 850,00 €			
Opérations ponctuelles	62 550,10 €	94 550,00 €	42 788,42 €		
Total P.P.I.	177 660,10 €	411 600,00 €	183 788,42 €	560 037,52 €	321 621,76 €

Il est à noter, que le P.P.I. Voirie et Éclairage Public est actuellement en cours de négociation avec la Communauté Urbaine.

Enfin, dans le cadre de la coopération avec la Ville de Gonfreville l'Orcher, le SIEHGO devrait intervenir à hauteur de 180 150 €, notamment pour des achats de mobiliers, d'outillages, d'équipements divers (mobilier urbains, outillages espaces verts et bâtiments, sols et jeux pour les aires de quartiers, ...) et de travaux de rénovation (salle Benoît Frachon).

Conclusion

Le vote de notre Budget Primitif en décembre modifie les comparatifs possibles avec les chiffres 2019. Une part importante de nos investissements 2020 sera inscrite en avril prochain lors de l'adoption du Budget Supplémentaire qui reprendra les excédents 2019 constatés au Compte Administratif.

Comme évoqué plus haut, les résultats estimés pour 2019 confirment la bonne stabilisation de notre situation financière et valident la stratégie et les choix effectués au cours de ce mandat.

Nos efforts de gestion n'ont cependant pas contrarié la réalisation de notre programme municipal et les engagements pris en 2014 ont été globalement tenus :

- notre ville bénéficie de services publics municipaux modernes et performants, de deux pôles commerciaux de proximité dynamiques,
- l'entretien et la rénovation de nos bâtiments et équipements publics (gymnase, écoles...) ont été renforcés,
- des efforts importants ont été réalisés sur nos voiries et sur l'aménagement des quartiers, sur la valorisation de notre patrimoine historique et naturel,
- les enjeux climatiques et environnementaux ont été intégrés et pris en compte comme enjeux essentiels dans nos choix budgétaires.

Mais, notre commune a surtout développé et élargi tout ce qui fait sa singularité depuis de nombreuses années :

- une politique sociale et solidaire ambitieuse,
- l'accompagnement de chaque Harfleurais.es quelque soit son âge ou sa situation,
- des actions culturelles, sportives et d'animation permanentes et accessibles à tous,
- un effort continu pour l'amélioration des conditions d'éducation des jeunes scolarisés.

C'est tout le sens des orientations budgétaires qui viennent de vous être présentées pour 2020 : continuer à faire d'Harfleur une ville où chaque famille, chaque habitant.e peut s'épanouir dans un cadre de vie sans cesse amélioré.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Annexe 1



Programme Pluriannuel d'Investissement 2020 – 2022

Désignation du projet	B.P. 2020	B.S. 2020	Priorité 2 DM Inscription selon recettes	2021	2022	Observations
Programme d'économie d'énergie	22 000,00 €	5 600,00 €	10 000,00 €	30 700,00 €	37 200,00 €	
Gymnase Maurice Thorez	9 000,00 €					Détection de présence + transition led
Salles Le Bosqué, Duquenois, Maison associations	5 000,00 €					Transition led
Bâtiments municipaux	3 000,00 €					Remplacement des BAES
Bâtiments municipaux				5 000,00 €	5 000,00 €	Transition led
La Forge			10 000,00 €			Remplacement des luminaires La Tailleurie
La Forge	5 000,00 €					Gestion Technique Consommation + Gestion technique du Bâtiment
La Forge				10 000,00 €		Transition led - La Galerie de Fondateurs
La Forge					3 000,00 €	Remplacement des projecteurs - Le Creuset
Françoise Dolto		6 600,00 €				GTC GTB
Tennis Club				2 100,00 €		Transition led
Cuisine Centrale				1 500,00 €		Transition led
Salle René Cance				3 600,00 €		GTC GTB
École des Caraques				8 500,00 €		GTC GTB
École Germaine Coty					8 600,00 €	GTC GTB
Groupe scolaire André Gide					20 600,00 €	GTC GTB
Travaux Église Saint Martin	36 100,00 €	0,00 €	0,00 €	50 284,00 €	0,00 €	
Diagnostic du Clocher	36 100,00 €			12 104,00 €		
CPS et bureau de contrôle				8 000,00 €		
Diagnostic Église				30 180,00 €		
Travaux du Centre Technique Municipal	0,00 €	100 000,00 €		150 000,00 €	0,00 €	
Phase IV Accueil des Services Techniques		100 000,00 €		150 000,00 €		Travaux permettant le déménagement d'autres services
Travaux au Stade Maurice Thorez	0,00 €	7 200,00 €	6 000,00 €	80 600,00 €	10 000,00 €	
Pare ballons des terrains de foot		6 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €		
Tracage des terrains de quartier		1 200,00 €				
Remplacement des clôtures du Tennis				8 600,00 €	10 000,00 €	
Éclairage des 4 terrains de tennis				35 000,00 €		
Décroutage piste d'athlétisme				25 000,00 €		
Aménagements de bâtiments municipaux	20 000,00 €	45 000,00 €	60 000,00 €	2 000,00 €	135 000,00 €	

Désignation du projet	B.P. 2020	B.S. 2020	Priorité 2 DM inscription selon recettes	2021	2022	Observations
Cuisine Centrale			50 000,00 €			Extension - Affaires scolaires Projet à revoir
Pôle Accueil Jeunes		20 000,00 €				Intégration CCAS - Cloisons, porte, déménagement
Pôle de Beaulieu	20 000,00 €	25 000,00 €				Intégration PMI - Halte d'enfant + évolution globale Pôle
Services techniques - Arthur Fleury				2 000,00 €		Adaptation nouvel usage
La Forge					15 000,00 €	Bureaux - Aménagement de locaux
Anciens ateliers municipaux - Hôtel de ville					120 000,00 €	Démolition - Projet de réaménagement parvis Hôtel de Ville
Remplacement menuiseries extérieures	10 000,00 €	19 000,00 €	25 000,00 €	57 000,00 €	69 000,00 €	
École des Caraques		19 000,00 €		19 000,00 €	29 000,00 €	Remplacement de fenêtres
École des Caraques			8 000,00 €	12 000,00 €		Remplacement de fenêtres - Coté Pasteur
École des Caraques			5 000,00 €			Logement municipaux - Rue des Mines
École de Fleurville			12 000,00 €			Remplacement des fenêtres de pignon et rdc
Centre de loisirs	10 000,00 €					Remplacement menuiseries
Pôle Accueil Population				26 000,00 €		
CTM Phase V					40 000,00 €	Menuiseries bâtiment ancien
Encapsulage des sols des écoles	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	4 000,00 €	École des Caraques, Fleurville et Dolto
Remplacement de véhicules	15 000,00 €	30 400,00 €		60 463,62 €	66 421,76 €	Remplacement de trois véhicules par an
Démolition de bâtiments	8 000,00 €			19 000,00 €		
Démolition partielle Hôtel de la Rose	8 000,00 €					Arrière bâtiment dangereux
Démolition 42 rue République				19 000,00 €		Maison Perrier
Réaménagement secteur Impasse des Prés	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €		Remboursement total par CU après travaux
Impasse des prés		30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €		Terrassement enherbement clôture
Route de Rouelles				10 000,00 €		Démolition
Moyens informatiques et reprographie	4 010,00 €	58 850,00 €		0,00 €	0,00 €	
Communication	1 200,00 €					Certificat WildSSL pour 2 ans
Services municipaux		2 900,00 €				25 CAL Windows/RDS2019
Services municipaux		15 000,00 €				25 Licences clients légers
Services municipaux		1 600,00 €				3 Licences Macintosh
Services municipaux		22 800,00 €				31 Licences poste
Services municipaux		8 200,00 €				Remplacements postes obsolètes

Désignation du projet	B.P. 2020	B.S. 2020	Priorité 2 DM Inscription selon recettes	2021	2022	Observations
CTM	2 275,00 €					Postes IP
Police Municipale	535,00 €					Postes IP
Solution Impression		6 400,00 €				Remplacements de 2 copieurs
Solution Impression		600,00 €				Remplacements de 8 multifonctions
Écrans Écoles		750,00 €				5 moniteurs 22 pouces - stock panne
PC Écoles		600,00 €				Remplacement 3 postes HS
Opérations ponctuelles	62 550,10 €	94 550,00 €	42 788,42 €	0,00 €	0,00 €	
Salle Duquenoey		20 000,00 €				Rénovation
Maison des Associations	23 000,00 €					Vitrages, étanchéité et peinture des soubassements
Gymnase René Cance	5 000,00 €					Moteurs pour les panneaux de basket
Stade Thorez			12 000,00 €			Acquisition auto-laveuse
Écoles	12 600,00 €					Acquisition de défibrillateurs
Cuisine Centrale + Écoles		37 000,00 €				Congélateurs, échelles, matériels
Commerces		3 000,00 €	3 000,00 €			Aide à la rénovation et à l'enseigne
Hôtel de Ville	8 000,00 €	4 500,00 €	2 000,00 €			Humidité 8 000 € (ancien presbytère) reprise façade HDV 4 500 € Toiture (2 000 €)
Entretien		9 700,00 €				Acquisitions monobrosses, aspirateurs
Écoles	2 450,10 €					Crédits des écoles
Centre Technique Municipal			9 500,00 €			Création boxes de stockage + enseigne
La Forge		4 000,00 €	11 788,42 €			Achat + Travaux (gradins, enseigne...)
Place Guy de Maupassant		2 500,00 €	4 500,00 €			Porte local asso + Armoire festive
Services Municipaux		11 750,00 €				Acquisitions de matériels divers Armoires forains stade (5 000€) Marquage et panneaux voiries non transférées (5 000€)
Bâtiments municipaux	6 500,00 €	2 100,00 €				Réparation verrière Pôle de Beaulieu, changement alarme
Total P.P.I.	177 660,10 €	411 600,00 €	183 788,42 €	560 037,52 €	321 621,76 €	
	589 260,10 €	773 048,52 €				